

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE SCOT PROVENCE MEDITERRANEE

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU MARDI 24 FEVRIER 2026

NOMBRE D'ELUS EN EXERCICE : 32 QUORUM : 17			
PRESENTS	REMPACES	REPRESENTES	ABSENTS
15	5	1	11
OBJET DE LA DELIBERATION			
N°24-02-26/02 - 477 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026			

L'an Deux Mille vingt-six le vingt-quatre du mois de février à 14h00.

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte SCOT PROVENCE MEDITERRANEE, régulièrement convoqué, a été assemblé au SITTMAT à Toulon, sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI.

ETAIENT PRESENTS :

Madame Suzanne ARNAUD, Monsieur Daniel ALSTERS, Monsieur Robert BENEVENTI, Madame Valérie BOURON, Madame Charlotte BOUVARD, Monsieur Robert DELEDDA, Monsieur Jean-Pierre EMERIC, Monsieur Bruno JOANNON, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Blandine MONIER, Monsieur Yves PALMIERI, Monsieur Jean-Pierre RIZZO, Madame Christine SINQUIN, Madame Hélène VERDUYN, Monsieur Gilles VINCENT

ABSENTS REPRESENTES (suppléance) :

Monsieur Thierry ALBERTINI par Madame Sylvie LAPORTE
Monsieur Jean AYCARD par Monsieur Jean-Luc VITRANT
Monsieur André GARRON par Monsieur Patrick BOUBEKER
Monsieur Patrick MARTINELLI par Madame Prescilla BRACCO
Monsieur Jean-Sébastien VIALATTE par Monsieur Bruno ROURE

ABSENT REMPLACE :

Monsieur Arnaud LATTE représenté par Monsieur Robert BENEVENTI

ABSENTS NON REPRESENTES NON REMPLACES :

Monsieur René CASTELL, Monsieur Laurent CAULET, Monsieur Franck CHOQUET, Monsieur François de CANSON, Monsieur Jérôme FABRE, Madame Gisèle FERNANDEZ, Monsieur Nicolas GERARDIN, Monsieur Jean-Pierre GIRAN, Monsieur Ange MUSSO, Monsieur Gérard MOUTTET, Madame Valérie RIALLAND.

OBJET : Vote du Budget Primitif 2026

Monsieur Le Président expose,

Mes Chers Collègues,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de budget primitif pour l'exercice 2026.

Le budget total pour l'année 2026 s'inscrit pour un montant de 670 490.72 euros, répartis comme suit :

- 447 886.30 euros pour la section de Fonctionnement
- 222 604.42 euros pour la section d'Investissement

En fonctionnement, les dépenses sont essentiellement financées par les participations des membres, à hauteur de 332 621,85 €

Comme pour les exercices précédents, le taux de participation des membres est calculé au prorata de la population en utilisant les derniers chiffres INSEE (la population légale 2023 est entrée en vigueur le 1^{er} janvier) :

Participation des membres Année 2026 (soit 0.55€/habitant) – détail par intercos

	Population totale 2026	Pop SCoT %	Participation x0,55
SCoT Provence Méditerranée	604767	100	332 621,85 €
Métropole Toulon Provence Méditerranée	456020	75,4	250 811,00 €
CA Sud Sainte Baume	67022	11,08	36 862,10 €
CC Méditerranée Porte des Maures	47591	7,87	26 175,05 €
CC Vallée du Gapeau	34134	5,65	18 773,70 €

Après avoir entendu le rapport du Président,

Le Comité Syndical,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et L.1612-14,

CONSIDERANT la reprise anticipée des résultats,

CONSIDERANT qu'il appartient au Comité Syndical de voter le Budget Primitif pour l'exercice 2026,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1:

DE VOTER tel qu'annexé le Budget Primitif du Syndicat Mixte SCoT Provence Méditerranée pour 2026.

Comprenant :

1) Section de fonctionnement

- Dépenses : 447 886.30€
- Recettes : 447 886.30€

2) Section d'investissement

- Dépenses : 222 604.42€
- Recettes : 222 604.42€

ARTICLE 2 :

DE FIXER les participations des collectivités membres du Syndicat Mixte ainsi qu'il suit :

Participation des membres Année 2026 (soit 0.55€/habitant) – détail par intercos

	Population totale 2026	Pop SCoT %	Participation x0,55
SCoT Provence Méditerranée	604767	100	332 621,85 €
Métropole Toulon Provence Méditerranée	456020	75,4	250 811,00 €
CA Sud Sainte Baume	67022	11,08	36 862,10 €
CC Méditerranée Porte des Maures	47591	7,87	26 175,05 €
CC Vallée du Gapeau	34134	5,65	18 773,70 €

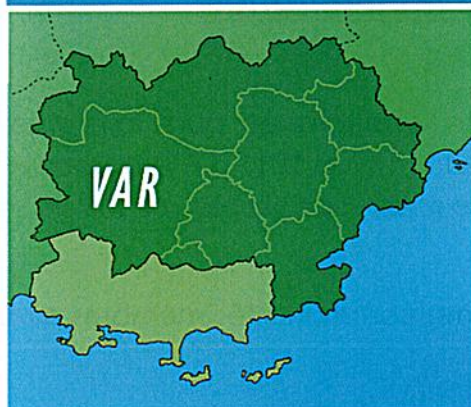
*Ainsi fait et délibéré les jours, an et mois que dessus
Pour extrait certifié conforme à l'original*

POUR : 20
ABSTENTION : 0
CONTRE : 0

Fait à Toulon, le 24/02/26

Le Président du Comité Syndical

Robert BENEVENTI



NOTE DE PRESENTATION BUDGET PRIMITIF 2026

Annexé à la délibération sur le Budget Primitif 2026 –

Article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Note de présentation Budget Primitif 2026

CADRE JURIDIQUE

L'article 107 de la loi NOTRe modifie les articles L. 2313-1, L. 3313-1 et L.4313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la publicité des budgets et des comptes. L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ». Cette note répond à cette obligation. Elle est, comme le compte administratif 2024 et la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires, disponible sur le site internet du Syndicat www.scot-pm.com.

1 - ELEMENTS DE CONTEXTE :

1-1 Rappels sur le SCoT Provence Méditerranée

Après 10 ans d'application, le SCoT Provence Méditerranée, qui a fait l'objet d'une mise en révision le 7 décembre 2012 et le 14 juin 2013 a été approuvé le 6 septembre 2019. Ce SCoT « Grenelle » est opposable depuis le 4 décembre 2019.

Il couvre désormais ses 32 communes et 4 intercommunalités membres ainsi que son périmètre en mer.

Ce document est téléchargeable sur le site internet www.scot-pm.com, il est à la disposition du public au siège du Syndicat.

Dans la suite, le Syndicat mixte SCoT Provence Méditerranée a approuvé par délibération du 13 Janvier 2020 la mise en révision générale n°2 du SCoT, conformément à ses engagements auprès de l'Etat et de la Commission d'enquête.

Cette révision, en cours, poursuit les objectifs suivants :

- Préciser, en tant que de besoin, les modalités d'application des dispositions d'urbanisme de loi littoral (1ère obligation de la loi du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique dite ELAN). Le travail consistera à parachever les initiatives précédentes du SCoT actuel.

- Déterminer les critères d'identification des différents secteurs déjà urbanisés définis par la nouvelle loi et les localiser (2ème obligation). Le nouveau dispositif est à mettre en œuvre.
- Réaliser un document d'aménagement artisanal, commercial et logistique (DAACL) intégré au Document d'Orientation et d'Objectifs du SCoT.

Auxquels s'ajoutent :

- La mise en compatibilité du SCoT révisé avec les documents d'urbanisme supérieurs nés ou approuvés récemment (SRADDET, SDAGE-PGRI...) ;
- La prise en compte d'un nouvel environnement normatif relatif aux SCoT (nouvelles ordonnances), loi Climat et Résilience...
- La mise à jour du SCoT en fonction des données d'études plus récentes ;
- La nécessaire cohérence avec les documents de planification voisins.

Textes de référence sur les SCoT :

Principalement les articles L.131-1 à L.131-3, L. 141-1 à L. 143-50 et R. 141-1 à R. 143-16 du code de l'urbanisme

Le périmètre du SCoT Provence Méditerranée s'étend sur 125 286 hectares, de la mer Méditerranée à l'arrière-pays, pour 601 837 habitants (INSEE 2022).

Il comprend 32 communes réparties comme suit :

- Les communes de la **Métropole Toulon Provence Méditerranée** : Carqueiranne, Toulon, Hyères, Le Revest-les-Eaux, La Vallette, La Garde, Le Pradet, Saint-Mandrier-sur-Mer, Ollioules, Six-Fours-les-Plages, La Seyne-sur-Mer et la Crau.
- Les communes de la **Communauté de communes de La Vallée du Gapeau** : Solliès-Pont, Belgentier, Solliès-Toucas, Solliès-Ville, La Farlède.
- Les communes de la **Communauté d'agglomération Sud Sainte Baume** : Evenos, Riboux, Le Castellet, Signes, Le Beausset, Saint-Cyr-sur-Mer, La Cadière d'Azur, Bandol, Sanary.
- Les communes de la **Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures** : Bormes-les-Mimosas, Collobrières, La Londe-les-Maures, Pierrefeu-du-Var, Cuers, Le Lavandou.

Evolution de la population

En vingt ans, le territoire aura gagné 65 000 résidents, soit 3250 personnes supplémentaires en moyenne chaque année. La croissance démographique a été particulièrement forte durant la période la plus récente.

Ci-après l'évolution de la population municipale depuis 1968 – traitement Auda de la base insee -recensement de la population.

POPULATION								
	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2014	2020
Population *	371 992	413 860	454 452	492 233	521 081	554 401	558 058	585 853
Densité résidentielle (hab/km ²)	301,58	335,52	368,43	399,06	422,44	449,46	452,42	474,96

*attention! La notion de population diffère à partir du recensement de 2006, les changements concernent les étudiants mineurs et majeurs, les élèves, les militaires et les personnes détenues dans un établissement pénitentiaire de la commune
source : Insee recensements de la population (expl. princ. pour chaque année)

1-2 Eléments de mise en perspective pluriannuelle de l'activité du SM SCOT

Dans la poursuite des travaux réalisés en 2025, l'année 2026 et les suivantes seront consacrées à la mise en œuvre du SCoT révisé en 2019 et à la procédure de révision n°2 lancées en 2020.

A la suite de l'année 2025 qui aura notamment permis de mener l'analyse des résultats de l'application du SCoT et le débat sur les orientations du Projet d'Aménagement Stratégiques, le programme des travaux du Syndicat Mixte pour 2026 vise l'atteinte de plusieurs objectifs :

- Poursuivre la mise en œuvre du SCoT approuvé fin 2019 ;
- Produire les données nécessaires à la mise en œuvre du SCoT approuvé et à l'élaboration de notre schéma ;
- Poursuivre la co-construction du projet avec toutes les personnes publiques et en concertation avec le public ;
- Arrêter le projet de SCoT révisé en fin d'année 2026.

Le programme d'actions correspondant peut se résumer ainsi :

1) Poursuite des études thématiques spécifiques adaptées aux enjeux de notre révision et notamment :

- L'aménagement artisanal commercial et logistique avec la réalisation du document dédié,
- L'objectif à 2050 d'absence d'artificialisation des sols, avec la satisfaction d'un objectif intermédiaire à l'horizon 2030, tel que fixé par le SRADDET,
- L'intégration dans les orientations du SCoT de la loi ELAN modifiant la loi LITTORAL,
- La participation à l'atteinte en 2050 des objectifs nationaux et régionaux de neutralité carbone.

2) La poursuite des missions de suivi, de mise en œuvre, d'évaluation du SCoT exécutoire ainsi que des autres documents et démarches.

3) L'adaptation de nos outils dédiés à la concertation avec la refonte notamment du site internet.

2 Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

Cf. annexe jointe

3 Montant du budget consolidé : 670 412.72€

1) Section de fonctionnement

Dépenses : **447 808.30€**

Recettes : **447 808.30€**

2) Section d'investissement

Dépenses : **222 604.42€**

Recettes : **222 604.42€**

4 Crédits d'investissement et le cas échéant de fonctionnement pluriannuels

Pas d'emprunt

5 Niveau de l'épargne brute et nette

Pas d'épargne

Niveau d'endettement de la collectivité

Pas d'endettement

6 Capacité de désendettement

Pas de désendettement

7 Niveau des taux d'imposition

Pas de taux d'imposition

8 Principaux ratios

Coût SCOT/habitant : 0.55€/hab.

9 Effectifs de la collectivité

L'organisation depuis le 1^{er} Janvier 2022 est la suivante :

- 1 Directeur Général
- 1 Directeur Opérationnel
- 3 Conseillers Techniques (1 par EPCI hors TPM)
- 1 Chargé de Mission Etudes
- 1 Chargé de Mission juridique
- 2 Secrétaires Administratifs

Ce qui représente budgétairement environ 2,5 équivalents Temps Plein
Cadre A Echelon Moyen.

Aucune évolution de la structure de cet effectif n'est à envisager en 2026.

Outre le poste de directeur opérationnel qui est le seul permanent, il est fait appel aux compétences existantes dans les intercommunalités membres selon les règles de cumul d'activités accessoires pour tous les autres postes, qui sont à temps partiel. Charges 2025 : 160 000 €

Balance budgétaire par nature

Exercice : 2026

Type : Dépenses

Section : Fonctionnement

Chapitre Nature	Ordre (O/N)	Prévu 2026	Réalisé 2025
Chapitre 011 - Charges à caractère général		187 781,30	135 237,98
Nature 611 - Contrats de prestations de services	Non	1 900,00	1 864,00
Nature 6182 - Documentation générale et technique	Non	200,00	0,00
Nature 6225 - 6225 - Indemnités comptable	Non	500,00	0,00
Nature 62261.1 - 62261.1 - Honoraires médicaux	Non	300,00	78,00
Nature 62268 - 62268 - Autres honoraires, conseils	Non	6 400,00	1 488,00
Nature 6231.1 - 6231.1 - Annonces et insertions	Non	12 000,00	2 406,28
Nature 6232 - fêtes et cérémonies	Non	450,00	105,70
Nature 6236.1 - 6236.1 - Catalogues et imprimés	Non	16 031,30	0,00
Nature 6281 - 6281 - Concours divers (cotisations)	Non	150 000,00	129 296,00
Chapitre 012 - Charges de personnel		160 000,00	152 984,32
Nature 6218 - Autres personnel extérieurs	Non	57 750,00	10 820,05
Nature 6331 - 6331 - Versement mobilité	Non	1 100,00	711,12
Nature 6332 - 6332 - Cotisations versées au FNAL	Non	50,00	47,16
Nature 6336 - 6336 - Cotisations CNFPT et CDGFPT	Non	800,00	1 340,88
Nature 64118 - 64118 - Autres indemnités	Non	17 200,00	4 833,36
Nature 64131 - 64131 - Rémunérations	Non	26 000,00	25 620,99
Nature 64132 - SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE RESIDENCE	Non	3 500,00	3 344,27
Nature 64138 - 64138 - Primes et autres indemnités	Non	30 000,00	28 929,26
Nature 6414 - Personnel rémunéré à la vacation	Non	0,00	52 569,11
Nature 6451 - 6451 - Cotisation à l'URSSAF	Non	16 000,00	17 430,60
Nature 6453 - 6453 - Cotisations aux caisses de retraite	Non	3 500,00	3 406,20
Nature 6454 - 6454 - Cotisations aux ASSÉDIC	Non	2 600,00	2 448,32
Nature 6458 - 6458 - Cotisations autres organismes sociaux	Non	50,00	0,00
Nature 6474 - Versement aux œuvres sociales	Non	450,00	471,00
Nature 6478 - Autres charges sociales diverses	Non	1 000,00	1 012,00
Chapitre 65 - Autres charges - Frais de fonctionnement de groupe d'élus		83 000,00	80 324,07
Nature 65311 - 65311 - Indemnités de fonction	Non	73 200,00	71 043,72
Nature 65312 - 65312 - Frais de mission et de déplacement	Non	1 000,00	0,00
Nature 65313 - 65313 - Cotisations de retraite	Non	800,00	8 542,16
Nature 65314 - 65314 - Cotisation sécu. soc. - part patronale	Non	700,00	738,00
Nature 65888 - Autres	Non	100,00	0,19
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		430 781,30	368 546,37
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre section - Dépense		17 105,00	30 120,56
Nature 6811 - 6811 - Dot. amort. immos. corpo.	Oui	17 105,00	30 120,56
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		17 105,00	30 120,56
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		447 886,30	398 666,93

Balance budgétaire par nature

Exercice : 2026

Type : Dépenses

Section : Investissement

Chapitre Nature	Ordre (O/N)	Prévu 2026	Réalisé 2025
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles		175 722,42	12 960,00
Nature 202 - Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisi	Non	175 722,42	12 960,00
Chapitre 21 - Immobilisation corporelles		0,00	0,00
Nature 21838 - Autre materiel informatique	Non	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		175 722,42	12 960,00
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections - Recette		46 882,00	46 882,00
Nature 13912 - Régions	Oui	1 882,00	1 882,00
Nature 202.1 - Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisi	Oui	45 000,00	45 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		46 882,00	46 882,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		222 604,42	59 842,00



Balance budgétaire par nature

Exercice : 2026

Type : Recettes

Section : Fonctionnement

Chapitre Nature	Ordre (O/N)	Prévu 2026	Réalisé 2025
Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté		68 382,45	87 236,36
Nature 002 - Résultat Antérieur Reporté	Non	68 382,45	0,00
Chapitre 013 - Atténuation de charges		0,00	0,00
Nature 6479 - Remboursements sur autres charges sociales	Non	0,00	0,00
Chapitre 74 - Dotations et participations		332 621,85	331 010,35
Nature 74758 - Participations Autres groupements	Non	332 621,85	331 010,35
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante		0,00	2,67
Nature 75888 - Autres produits divers de gestion courante - Autres	Non	0,00	2,67
Chapitre 77 - Autres produits de gestion courante		0,00	1 840,00
Nature 773 - Autres produits divers de gestion courante - Autres	Non	0,00	1 840,00
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		401 004,30	332 853,02
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre section - Dépense		46 882,00	46 882,00
Nature 721 - Immobilisations incorporelles	Oui	45 000,00	45 000,00
Nature 777 - Recettes et quote-part des subventions d'investissement tran	Oui	1 882,00	1 882,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		46 882,00	46 882,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		447 886,30	379 735,02

SCO - SCOT
0 - SCOT

Balance budgétaire par nature

Exercice : 2026

Type : Recettes

Section : Investissement

Chapitre Nature	Ordre (O/N)	Prévu 2026	Réalisé 2025
Chapitre 001 - Solde section invest reporté		205 499,42	235 220,86
Nature 001 - Solde d'exé. reporté	Non	205 499,42	235 220,86
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		205 499,42	0,00
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections - Recette		17 105,00	30 120,56
Nature 2802 - Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisi	Oui	16 439,00	29 454,56
Nature 281838 - Autre matériel informatique	Oui	666,00	666,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		17 105,00	30 120,56
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		222 604,42	30 120,56

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SCOT
SYNDICAT MIXTE

Numéro SIRET : 25830284300028
Poste comptable : SGC DE TOULON

Budget primitif
relatif à l'exercice 2026
 voté par Nature

Budget principal

Instruction budgétaire et comptable M. 57
applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements
publics

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	38

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	40
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	41
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	42
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	43
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	44

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

☐ Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ; les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L. 5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES		
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		
		I
		A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscale, ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Informations financières – ratios	
	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population
2	Recettes réelles de fonctionnement / population
3	Dépenses d'équipement brut / population
4	Encours de dette / population (2) (3)
5	DGF / population
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	
	I
	B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,5 %
- Investissement : 7,5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'annexe ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N° ... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES			I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)			C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A)
				(2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	A1	0,00
Investissement	0,00	0,00 (3)	A2	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00 (4)	A3	0,00

RESTES A REALISER N-1				
Dépenses		Recettes		Solde (B)
I + I'	III + IV			
TOTAL des RAR	0,00	0,00	B1	0,00
Investissement	0,00	0,00	B2	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) Etat à compléter uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficit, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'exercice annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 019.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS				A
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	DEPENSES	RECETTES	
		198 724,42	17 105,00	
+				+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	23 880,00	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif)	205 499,42
=				=
Total de la section d'investissement (2)		222 604,42		222 604,42
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	DEPENSES	RECETTES	
		447 886,30	379 503,85	
+				+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent)	68 382,45
=				=
Total de la section de fonctionnement (3)		447 886,30		447 886,30
=				=
TOTAL DU BUDGET (4)		670 490,72		670 490,72

(1) A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II
PRESENTATION DES AP VOTEES				B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)			Chapitre(s)	Montant	
Numéro	Libellé				
TOTAL				0,00	
« AP de dépenses imprévues » (2)					
				020	0,00
TOTAL GENERAL					0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.
(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues » leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
PRESENTATION DES AE VOTEES			B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.
(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	198 789,42	23 880,00	151 842,42	151 842,42	175 722,42
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	1 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		200 039,42	23 880,00	151 842,42	151 842,42	175 722,42
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		200 039,42	23 880,00	151 842,42	151 842,42	175 722,42

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	46 882,00		46 882,00	46 882,00	46 882,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		46 882,00		46 882,00	46 882,00	46 882,00

TOTAL	246 921,42	23 880,00	198 724,42	198 724,42	222 604,42
--------------	-------------------	------------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	222 604,42
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	30 120,56		17 105,00	17 105,00	17 105,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		30 120,56		17 105,00	17 105,00	17 105,00

TOTAL	30 120,56	0,00	17 105,00	17 105,00	17 105,00
--------------	------------------	-------------	------------------	------------------	------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REFORTE OU ANTICIPE	205 499,42
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	222 604,42
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

-29 777,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	192 008,15	0,00	187 781,30	187 781,30	187 781,30
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	160 000,00	0,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	83 000,00	0,00	83 000,00	83 000,00	83 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		435 008,15	0,00	430 781,30	430 781,30	430 781,30
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		435 008,15	0,00	430 781,30	430 781,30	430 781,30

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	30 120,56		17 105,00	17 105,00	17 105,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		30 120,56		17 105,00	17 105,00	17 105,00

TOTAL	465 128,71	0,00	447 886,30	447 886,30	447 886,30
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	447 886,30
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	331 010,35	0,00	332 621,85	332 621,85	332 621,85
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		331 010,35	0,00	332 621,85	332 621,85	332 621,85
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		331 010,35	0,00	332 621,85	332 621,85	332 621,85

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	46 882,00		46 882,00	46 882,00	46 882,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		46 882,00		46 882,00	46 882,00	46 882,00

TOTAL	377 892,35	0,00	379 503,85	379 503,85	379 503,85
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	68 382,45
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	447 886,30
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	-29 777,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = PF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 cumulé de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (3)	0,00	1 882,00	1 882,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	175 722,42	45 000,00	220 722,42
204 Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
198 Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total	175 722,42	46 882,00	222 604,42

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	222 604,42
---	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011 Charges à caractère général (9)	187 781,30		187 781,30
012 Charges de personnel et frais assimilés (9)	160 000,00		160 000,00
014 Atténuations de produits	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	83 000,00	0,00	83 000,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66 Charges financières	0,00	0,00	0,00
67 Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68 Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	17 105,00	17 105,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023 Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total	430 781,30	17 105,00	447 886,30

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	447 886,30
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



SCOT - Etat des restes à réaliser - Hors AP - Exercice 2025

DÉPENSES : 23 880,00 € - TTC

Chap.	Article	N° Eng.	N° ligne Eng.	OP	1er objet Eng. CP	2eme objet Eng. CP	Date création Eng.	Raison sociale	Service	Mt dispo HT Eng. CP	Mt dispo TTC Eng. CP
20	202	776	1	0	ENG LESTOUX 22SCOT02 DAACL		09/01/2026	LESTOUX ET ASSC SCOT		45 350,00	18 420,00
20	202	851	1	0	DAACL_MARCHE 22SCOT02		09/01/2026	LESTOUX ET ASSC SCOT		4 550,00	5 460,00
20					Sous-total pour article 202					19 900,00	23 880,00
					Total Chapitre 20					19 900,00	23 880,00
					TOTAL DES RESTES A REALISER EN DÉPENSES					19 900,00	23 880,00

Arrêté à la somme de vingt-trois mille huit cent quatre-vingts euros.

Le Président du SM SCOT Provence Méditerranée

Robert BÉNÉVENTI

